
Erratum

Gouvernement du Québec

Décret 428-2007, 30 avril 2008

CONCERNANT la modification du décret numéro 378-2005 du 20 avril 2005 relatif à la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur d'Hydro-Québec pour le projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Coeurs sur le territoire de la Ville de La Tuque

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 21 mai 2008, 140^e année, numéro 21, page 2425.

À la page 2425, on aurait dû lire : « Décret 428-2008, 30 avril 2008 » au lieu de « Décret 428-2007, 30 avril 2008 ».

66498